

Journée du 24 février 2022 :

Sujet : [INTERNET] Carrière Parves-et-Nattages
Date : Thu, 24 Feb 2022 08:35:45 +0100 (CET)
De : Alain BARULEA
Pour : pref-environnement@ain.gouv.fr

Bonjour,

Je vous remercie de bien vouloir enregistrer mon opposition à la ré-ouverture de la carrière du Rocheret située sur ma commune de Parves-et-Nattages.

Je m'appelle Alain BARULEA et suis propriétaire d'une maison sise au 916, route de Montpellaz.

Actuellement expatrié en Nouvelle-Calédonie avec un contrat qui s'achève en décembre 2012 je ré-intègre donc ma commune en fin d'année.

Je joins à ce mail une copie de mon passeport et l'avis d'imposition sur la taxe foncière de 2021.

En vous remerciant par avance, bien cordialement.

Signé : Alain Baruléa

Sujet : [INTERNET] AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE REOUVERTURE DE LA CARRIERE DE PARVES
Date : Thu, 24 Feb 2022 13:48:46 +0100
De : cécile soubeyrat
Pour : pref-environnement@ain.gouv.fr

Bonjour,

Je vous fais part de mon opposition au projet d'exploitation de la carrière sur la commune de Parves et Nattages.

En voici les principales raisons :

- NUISANCES SONORES = Tirs de mines
- INSÉCURITÉ = Routes inadaptées à une circulation accrue de camions. Insécurité pour les riverains, piétons, autres véhicules, vélos...

- DÉPÔTS DE POUSSIÈRES : Carrière en limite du parc photovoltaïque. Dépôts de poussières sur les panneaux pouvant engendrer une baisse de la productivité.

Cordialement,
Cécile Soubeyrat
Parves et Nattages

--- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] CARRIERE PARVES et NATTAGES

Date : Thu, 24 Feb 2022 20:08:28 +0100 (CET)

De : Jean BARBONI

Répondre à : Jean BARBONI

Pour : pref-environnement@ain.gouv.fr

Copie à : mairie@parvesetnattages.fr

Madame Monsieur

Par la présente je vous fais part de mon avis sur la réouverture et l'exploitation de la carrière de PARVES et NATTAGES.

-les routes de nos communes ne sont pas construites pour un tel trafic de gros porteurs .

-Ces camions représentent un danger pour la circulation (difficulté pour les croiser)

-L'exploitation va obligatoirement créer de fortes vibrations et de la poussière : Risque de détérioration de la centrale photovoltaïque .

-Cette exploitation va à nouveau déranger la faune et la flore : vibrations ,bruits et poussières.

Toutes ces réflexions font que j'ai un avis négatif sur la réouverture de la carrière .

Salutations respectueuses.

BARBONI J.F.

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE PROJET REOUVERTURE D UNE CARRIERE AU ROCHERET

Date : Thu, 24 Feb 2022 22:05:29 +0100 (CET)

De : Mireille BARBONI

Répondre à : Mireille BARBONI

Pour : pref-environnement@ain.gouv.fr

Copie à : mairie@parvesetnattages.fr

Madame, Monsieur,

De 2008 à 2014, j'ai eu le plaisir d'être élue en tant que conseillère municipale dans la commune de NATTAGES, aux côtés de Monsieur le Maire

Michel DUCCELLIER.

Au cours de ce mandat de 6 années, j'ai le souvenir de longues soirées étalées sur plusieurs conseils municipaux, durant lesquelles étaient abordés

les désagréments engendrés par l'exploitation de la carrière DU ROCHERET. une procédure judiciaire avait été engagée et les compte-rendu des

conseils municipaux font état de cette procédure.

LES PRINCIPAUX DESAGREMENTS :

- La circulation de poids lourds sur nos routes rurales non prévues pour le passage de tonnages aussi importants

- Cette circulation mettait en danger les usagers de voitures lors des croisements sur les routes étroites

Aujourd'hui, s'ajoutent à ces désagréments les faits suivants :

- Notre commune a fait construire une centrale photovoltaïque sur la carrière du ROCHERET afin de privilégier les nouvelles énergies et on peut craindre qu'une nouvelle exploitation de la carrière puisse endommager les panneaux installés (Production de poussières)

- Des tirs de mines inévitables dans une carrière risquent de provoquer des vibrations.

En conséquence, en tant qu'habitante de la commune de PARVES ET NATTAGES depuis 2005 je suis DEFAVORABLE à l'exploitation de cette carrière qui n'apportera aucune valeur ajoutée à notre paisible environnement.

Recevez mes sincères salutations.

Mireille BARBONI née BOULANGER Mireille.

Sujet : [INTERNET] Contribution enquête publique carrière Rocheret Parves et Nattages

Date : Thu, 24 Feb 2022 22:12:21 +0100 (CET)

De : Veronique PETITCOLAS

Répondre à : Veronique PETITCOLAS

Pour : pref-environnement@ain.gouv.fr

Bonsoir,

Veillez trouver ci-joint ma contribution à l'enquête publique concernant l'ouverture d'une carrière sur le site du Rocheret à Parves et Nattages (01300), à transmettre au commissaire enquêteur

Bien cordialement

Véronique Petitcolas

Véronique Petitcolas

Parves et Nattages, le 24 février 2022

01300 Parves et Nattages

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

Objet : enquête publique sur l'ouverture d'une carrière sur le site du Rocheret (Parves et Nattages)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Habitant Parves depuis 2006, je tiens à vous faire part ci-dessous des nombreuses raisons pour lesquelles je suis contre l'ouverture d'une carrière d'extraction de pierre sur le site du Rocheret (commune de Parves et Nattages).

1. L'ouverture de cette carrière engendrerait une circulation importante de camions qui, en traversant notre village aux rues étroites, constitueraient une gêne évidente pour les riverains et, surtout, mettraient en danger les enfants du village tout comme les nombreux cyclistes qui empruntent la D107 en direction de Coron. Ces mêmes camions, étant donné leur poids important, dégraderaient inévitablement la D107 déjà sujette aux glissements de terrain sur cette portion de route à flanc de montagne.
2. Les secousses engendrées par les explosions et les poussières produites par l'exploitation risqueraient d'endommager le tout nouveau parc photovoltaïque dans lequel notre commune a beaucoup investi. En formant un voile opaque sur les panneaux solaires, ces poussières diminueraient également leur rendement.
3. Les explosions liées à l'extraction constitueraient une gêne importante pour la faune et en particulier pour les rapaces nichant dans les falaises à proximité. N'oublions pas que ces falaises sont protégées et que même un drone n'a pas le droit de les survoler pour cette raison.
4. Ces explosions s'entendraient aussi en certains points du village (c'était le cas pour l'ancienne carrière) et constitueraient donc une gêne pour les habitants concernés.
5. Elles risqueraient par ailleurs, en créant des fissures dans la roche, de modifier le cheminement des eaux souterraines et donc d'assécher certaines sources ou certains puits.
6. Enfin, le paysage très agréable alentour (formes vallonnées, végétation variée, vue magnifique), emprunté par de nombreux promeneurs et cyclistes, s'en trouverait forcément abîmé.

En espérant que vous tiendrez compte de ces remarques

Bien cordialement

Véronique Petitcolas (conseillère municipale et responsable de la commission environnement de 2008 à 2013)

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique carrière du Rocheret à Parves

Date : Thu, 24 Feb 2022 18:30:22 +0100

De : Stephane Tripoz

Pour : pref-environnement@ain.gouv.fr

Bonjour

Je voudrais vous faire part d'un courrier expliquant les éléments conduisant à nous opposer au projet de Carrière du Rocheret.

Ce projet ne présente que des risques sociaux et environnementaux sans aucun apport ni aucun échange avec le tissu local.

Le seul argument de l'existence d'une ancienne carrière ne peut en aucun cas justifier la création d'une nouvelle avec des accès et des impacts bien différents.

De plus les aspects sociétaux autour du site et du village ont largement évolués depuis la fin de l'exploitation de la précédente carrière.

Cordialement

Mme et M TRIPOZ Fabienne et Stéphane

Mme et M. TRIPOZ Stéphane

Parves-et-Nattages, le 22/02/2022

PARVES
01300 PARVES-et-NATTAGES

Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie de Parves
67 route de Sorbier
01300 PARVES

Objet : Etude d'impact de la carrière du Rocheret

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par ce courrier nous souhaitons vous faire part de notre opposition ferme au projet de reprise de la carrière dit du « Rocheret ».

Le document proposé présente des manques importants et met en valeur des problématiques sérieuses qui ne sont pas traitées et qualifiées de façon pertinente. Si l'autorité environnementale en a relevé une partie il est étonnant que les services locaux de l'Etat et du département n'aient pas été plus critiques sur ce projet avec de tels manquements.

Ainsi dès la justification du projet, la question se pose du réel besoin de créer un site d'extraction de matériaux dans un secteur difficile d'accès avec des routes étroites et dangereuses.

La démonstration d'un débouché local n'est pas faite au contraire il est valorisé l'utilisation à très longue distance de ces matériaux et une réutilisation de matériaux locaux plus que difficile à envisager surtout si l'on prend en compte le coût toujours plus important du carburant tant d'un point de vue économique que pour les problématiques actuelles de changement climatique.

Aucune durabilité de ce projet ni analyse sérieuse de son incidence sur le long terme, au-delà d'une référence à la consommation globale du bassin de vie, n'est produite dans le document (consommation d'énergie, bilan carbone ..) alors qu'en parallèle le risque est grand de dégrader le fonctionnement du parc photovoltaïque qui lui présente une vraie garantie dans ce domaine. En quoi la production locale de pierre destinées à des exportations lointaines serait favorable au territoire et viable dans le futur ?

Ensuite, la justification que ce site a existé auparavant comme seule explication à la demande ne prend pas du tout en compte le ressenti de la population qui subit ces nuisances. Pas de réunion publique préalable ni d'enquêtes ne sont présentées alors que les nuisances seront importantes tant sonores, que sur les routes incluant la dégradation des infrastructures et les risques liés à la circulation des camions en plein village avec de nombreux enfants.

Ensuite sur la partie usage si la réutilisation d'une partie de l'ancienne carrière et des zones de stériles ne posent que peu de questions, le problème très important vient de la création d'un nouvel accès et de l'ouverture de la carrière en direction du village, ce qui changera les nuisances de ce site jusque là isolé par les collines l'entourant.

Ce nouvel accès va être créé dans une grande parcelle de pâture dont l'usage est à peine évoqué. En effet l'agriculteur qui exploite ces terrains a une pratique d'élevage extensif avec un troupeau élevé en quasi liberté qui parcourt à sa guise ce grand territoire. La réalisation du chemin d'accès privera le troupeau d'un accès à la partie basse de la pâture qui est également son accès aux autres terrains qu'il fréquente.

Par ailleurs la réalisation de tirs de mines et la présence d'engins tels que le concasseur vont perturber à la fois le troupeau mais également la population et les habitations proches surtout maintenant que la carrière sera ouverte sur le Nord alors que cette partie était préservée dans l'exploitation précédente (cf étude bruit de 2018).

Du coup le calcul réalisé uniquement de perte de terrain agricole n'a que peu de sens pour ce projet car sa configuration constituera une vraie contrainte et un vrai risque pour le maintien de cet usage localement et pourrait remettre en cause la pérennité même de cette exploitation.

Encore une fois l'absence de ces références montre l'absence totale de concertation et d'échange de cette proposition de carrière qui apparaît complètement déconnectée du tissu local et des souhaits de la population.

Concernant les parties environnementales du projet, elles aussi montrent de sérieuses lacunes. Pour les mêmes raisons que pour le troupeau le projet va également générer une contrainte importante sur la circulation de la faune comme ne le montre pas la carte des corridors présente dans le dossier qui semble volontairement tracée pour minimiser les risques du projet.

En effet je fréquente très souvent ce secteur à la recherche les traces de passage de la grande faune dont les grands prédateurs (lynx et loups identifiés ces dernières années sur ce secteur). Les éléments relevés me montrent que le principal corridor passe plutôt au niveau de la flèche orange (cf carte reprise ci-dessous). En effet les flèches jaunes conduisent à des secteurs très ouverts et anthropisés qui ne sont pas des couloirs favorables à la grande faune.



Vous comprendrez donc que le maintien du corridor sera condamné avec la centrale photovoltaïque combinée au nouvel accès de la carrière en particulier si tous ces sites devaient être clôtés.

Au-delà de cet aspect corridor aucune garantie n'est donnée sur le maintien de la zone humide qui certes est petite mais fonctionnelle et très importante car elle est la seule dans ce secteur très perméable où l'eau s'infiltrerait partout. La présence de l'habitat et des espèces protégées doit conduire à préserver absolument ce milieu et la reprise de la carrière n'amène pas de garantie en particulier pour l'absence de déversement des fines de carrières et de fuites d'hydrocarbures par exemple dans ce point bas du site.

L'avis négatif du CSRPN toutes les réserves amenées par l'autorité environnementale complétées par le constat du manquement de concertation et de prise en compte des enjeux et de la connaissance locale finissent de nous convaincre que ce projet, qui n'apporte aucun intérêt pour le territoire et qui risque de dégrader à la fois la qualité de vie des habitants et la production d'énergie renouvelable, ne doit pas être autorisé.

Nous nous tenons à votre disposition pour un échange ultérieur si vous le souhaitez ne pouvant nous rendre disponibles lors des permanences organisées en mairie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mme et M. TRIPOZ Stéphane